

DECRET N° 2008-232 DU 06 MAI 2008

portant nomination des Conseillers Techniques
du Ministre de l'Economie et des Finances

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mars 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseillers Techniques du Ministre de l'Economie et des Finances. Il s'agit de :

- Conseiller Technique à l'Economie : Monsieur Epiphane Gildéric ADJOVI
- Conseiller Technique Juridique : Maître Auguste René ALI YERIMA
- Conseiller Technique aux Affaires
Fiscales : Madame Christine EYEBIYI née
HOUSSOU
- Conseiller Technique aux Finances : Madame Valérie Elise M. M. Y.
VODOUNOU épouse GNORONFOU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSES 04 JO 1.-